

Concours de chant
LA VOIX DES AUTOMNALES, le grand concours de chant des Automnales
sous la présidence de Madame Céline Dievotschkin

Concours organisé les dimanche 9 novembre 2025 et samedi 15 novembre 2025 par PALEXPO SA et
COPELIUS Sàrl (ci-après l'"Organisateur")
dans le cadre des Automnales à Palexpo (ci-après le "Concours")

I. Modalités de participation

1. Modalités d'inscription et de participation

- a. Le concours est réservé aux **chanteurs amateurs**, c'est-à-dire toute personne **n'exerçant pas** (et n'ayant jamais exercé) une activité professionnelle rémunérée dans le domaine du chant. Le participant au Concours (ci-après le "Participant") doit être âgé de 18 ans révolus.
- b. En s'inscrivant au Concours, le Participant s'engage d'une part à respecter chaque étape du Concours détaillée dans le présent règlement et d'autre part à se rendre disponible aux dates du Concours.
- c. Seules les inscriptions effectuées envoyées à l'adresse électronique : info@lebalcon.ch seront prises en compte.
- d. Lors de l'inscription il sera demandé au Participant son nom, prénom, sexe, âge, téléphone, e-mail, 2 vidéos en mp4 de prestations vocales personnelles de 2 à 3 minutes. Le style de musique peut être de la pop, rock, comédie musicale ou variétés françaises. Les vidéos peuvent provenir d'un enregistrement en public ou en privé, tant que la qualité sonore permet d'évaluer la prestation vocale.
- e. Le délai d'inscription est le **3 novembre 2025 (inclus)**, fin des inscriptions à minuit.
- f. Tout dossier d'inscription incomplet, adressé hors délai ou contenant des informations erronées ou invalides ne sera pas pris en considération. L'Organisateur décide seul et en dernier ressort de l'acceptation des candidats au Concours. **Le processus de sélection des dossiers se terminera le 5 novembre 2025.** L'Organisateur pourra sélectionner 16 participants maximum.
- g. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas d'adresse courriel erronée ou invalide du candidat ou si, pour des raisons techniques, ce dernier ne recevait pas de confirmation d'inscription.
- h. L'inscription est gratuite.

II. Format du Concours

1. Tenue du Participant

Lors du Concours, le Participant doit porter une tenue adéquate et correcte.

2. Étapes et durée des prestations

- a. **Première étape (sélections) – dimanche 9 novembre 2025 de 15h30 à 17h30**
16 candidats sélectionnés interpréteront un morceau de **1 minute 30 environ**.
À l'issue de cette étape, **8 finalistes** seront sélectionnés.
- b. **Finale – samedi 15 novembre 2025 de 18h30 à 20h00**
Les 8 finalistes interpréteront un second morceau (différent de celui interprété lors des sélections) de **3 minutes environ**.
- c. Tous les morceaux sont **librement choisis** par les Participants.
Les performances se font **en solo, sur bande-son uniquement**, fournie à l'avance par les Participants sur clé USB (voir point 3 ci-dessous).

3. Déroulé de la première étape du Concours – dimanche 9 novembre 2025

13h30: arrivée des candidats et briefing;
15h30: début du Concours;
17h30: annonce des résultats et du nom des finalistes.

4. Déroulé de la finale du Concours – samedi 15 novembre 2025

17h30 : arrivée des candidats et briefing;
18h30 : début de la finale;
20h00 : annonce des résultats et remise des prix.

5. Jury

Le Jury est composé de quatre professionnels reconnus dans leur domaine ainsi que, lors des sélections, une personne du public. Il est présidé par Madame Céline Dievotschkin.

6. Critères de notation

Chaque membre du Jury attribuera une note sur **40 points** à chaque Participant, selon la répartition suivante:

La voix, comme instrument

- | | |
|-------------------------------|----------|
| ▪ Technique vocale | 5 points |
| ▪ Justesse et intonation | 5 points |
| ▪ Groove et respect du rythme | 5 points |

L'interprétation

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| ▪ Nuance, gestion de la puissance | 5 points |
| ▪ Jeu scénique, gestuelle et mobilité | 5 points |
| ▪ Visuel vestimentaire | 5 points |

L'aspect artistique

- | | |
|--|----------|
| ▪ Originalité, cohérence, artistique, touche personnelle | 5 points |
| ▪ Gestion de l'épreuve, ponctualité, concentration, respect du règlement | 5 points |

La moyenne des notes des jurés déterminera le classement final des Participants.

7. Récompense

Le/la gagnant/e du Concours remportera un bon pour une session d'enregistrement audio professionnelle ainsi qu'une session de coaching vocal avec Fanny Delaigue et d'autres surprises.

8. Matériel *

- Une sonorisation complète (micro et enceintes) est fournie par l'Organisateur;
- Aucun musicien ni accompagnement live n'est prévu;
- Les Participants doivent apporter leur bande-son sur clé USB (précisions transmises ultérieurement par e-mail aux Participants).

* Sous réserve de modification par l'Organisateur.

9. Force majeure

En cas de survenance de raisons impérieuses ou en cas de force majeure (selon sa définition généralement reconnue en droit suisse), l'Organisateur est en droit de différer la tenue du Concours, d'en abrégier ou d'en prolonger la durée ou de l'annuler, sans que le Participant ne puisse se désister ni prétendre à un dédommagement.

10. Droit à l'image et données personnelles

Chaque Participant accepte d'être filmé(e) et photographié(e) dans le cadre du Concours.

Ces vidéos, prises de sons et photographies seront utilisées par l'Organisateur, directement ou indirectement, sur les différents supports de communication liés au Concours, respectivement aux Automnales (site internet, réseaux sociaux, tout support de communication (papier et/ou digital), etc.). L'utilisation pourra intervenir en tout temps, sans limite de temps après la survenance du Concours. Par conséquent, l'Organisateur pourra conserver, et faire conserver, toute vidéo, prise de son et photographie concernant les Participants pour une durée illimitée et utiliser l'un ou l'autre de ces éléments, sans limite de temps, en rapport avec la promotion du Concours et/ou des Automnales.

Chaque Participant s'engage à n'apporter aucune restriction ultérieure à la validité de la présente autorisation, notamment du fait de son droit à l'image, sans aucune contreprestation en échange.

Dans le cadre de son inscription, le Participant accepte que les données personnelles communiquées à l'Organisateur soient traitées par l'Organisateur et Palexpo SA pour la mise en œuvre du Concours et en rapport avec la promotion des Automnales selon ce qui précède.

11. Lieu du Concours et contacts

Lieu du Concours/de la manifestation

PALEXPO
Route François-Peyrot 30
1218 Le Grand-Saconnex
Halle 2 – Événement sur La Scène zone Food Festival

Contact

Pour toute question et tout renseignement merci de contacter l'Organisateur par e-mail à l'adresse info@lebalcon.ch.

Droit applicable et for

L'ensemble des relations sont soumises au droit suisse. En cas de litige, les tribunaux ordinaires du Canton de Genève sont seuls compétents.